

Les négociations UE-Turquie

L'opinion du monde de la culture et des médias sur la relation UE-Turquie sont aussi importantes que le processus de négociation en soi.

Marc Pierini

La possible intégration de la Turquie au sein de l'Union européenne (UE) repose sur quatre axes fondamentaux : les négociations pour l'adhésion, la nature globale de la relation Union européenne-Turquie, les réformes en Turquie et la brèche existant entre les perceptions de part et d'autre.

Le processus de négociation et les relations UE-Turquie

En ce qui concerne le premier point – le processus de négociation – après les conclusions du Conseil européen du 11 décembre 2006, la situation est bien plus claire : le processus de négociation se poursuit à travers 27 chapitres. De fait, avant la fin décembre, l'UE a décidé d'ouvrir un nouveau chapitre, « Politique d'entreprise et industrielle ». Désormais, la Commission espère recevoir de la Turquie une position négociatrice qui permettrait de poursuivre l'ouverture. De même, la Commission continuera de présenter les rapports d'évaluation sur les autres chapitres, et c'est à partir de ceux-ci que les Etats membres décideront s'il faut ou non en ouvrir d'autres.

Il faut cependant rappeler que huit chapitres ont été « congelés » et ne pourront pas être rouverts tant que le protocole d'Ankara n'aura pas été appliqué vis-à-vis de tous les Etats membres de l'UE. Dans les circonstances actuelles, les Etats membres s'accordaient sur le fait qu'il n'était pas opportun d'engager des négociations sur des chapitres dans lesquels la Turquie n'était pas en mesure de respecter l'acquis communautaire.

Ainsi, même si l'on peut comprendre la déception turque après la décision du mois de décembre, il est fondamental de se rendre compte qu'on continue à travailler et qu'il existe de nombreuses chances de progresser. Il faut être conscient que personne n'a posé son veto à la demande d'adhésion de la Turquie, alors que la France l'a fait à deux reprises contre le Royaume-Uni.

Tous ceux qui comprennent l'importance de la relation UE-Turquie doivent faire tout leur possible pour saisir ces opportunités. Les signes sur la négociation sont quelquefois aussi importants que la négociation en elle-même.

Le second point fondamental est le fait que la relation Turquie-UE est globale. Quoi qu'il arrive pendant le processus de négociation de l'adhésion, cette relation restera fondamentale, et les deux parties en sont conscientes. De fait, l'intérêt mutuel, l'interdépendance, sont aujourd'hui plus profonds que jamais. La Turquie, en qualité de membre de l'OTAN et membre fondateur du Conseil de l'Europe, a été considérée comme un allié proche pendant la guerre froide. Aujourd'hui, alors que le monde se trouve face à de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles menaces, la Turquie est importante pour l'Europe, tout au moins dans quatre domaines :

- Elle contribue à la croissance économique et à une plus grande prospérité pour tous, grâce à une économie dynamique, émergente et une main d'oeuvre jeune. En guise d'exemple, citons l'annonce de l'investissement de plus de 1,1 milliard d'euros par Vodafone et Renault en Turquie. Des dizaines de milliers de postes de travail de l'UE dépendent de la croissance économique de la Turquie, de même que la création d'emploi en Turquie dépend dans une large mesure de l'interdépendance, de plus en plus grande, de ce pays vis-à-vis de l'UE.

- La Turquie est un partenaire fondamental pour garantir la sécurité de l'Europe, en raison de sa situation géostratégique, que ce soit en tant que pays de transit pour les approvisionnements énergétiques en provenance d'Asie centrale et du Proche-Orient, ou en tant qu'Etat de tout premier rang dans la lutte contre le trafic de drogue et de personnes, le crime international et l'immigration clandestine. Le dialogue UE-Turquie sur l'énergie est de plus en plus nécessaire, alors que la collaboration s'accroît dans les domaines de la sécurité de faible intensité.

Marc Pierini, ambassadeur, chef de la délégation de la Commission européenne pour la Turquie. Résumé de son intervention à la VIIe Conférence annuelle UE-Turquie, organisée par l'Institut européen de la Méditerranée et l'Istanbul Policy Center. Barcelone, 12-13 janvier 2007.

Adhésion de la Turquie : principaux documents (2005-2006)

■ Cadre des négociations avec la Turquie (29-06-05)

La Commission européenne définit les principes généraux et les procédures à suivre pendant les négociations d'adhésion avec la Turquie. Il signale que l'objectif partagé du processus est l'adhésion, mais précise qu'il s'agit d'un processus ouvert et que son résultat ne peut donc pas être garanti à l'avance. Dans tous les cas, il est souligné que l'UE attend de la Turquie qu'elle respecte les critères de Copenhague, et que si elle ne parvient pas à réunir toutes les exigences pour devenir membre de l'UE, il est nécessaire de garantir l'établissement des liens les plus solides possibles.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/turkey/st20002_05_TR_frame_doc_en.pdf

■ Déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres, (PRES/05/243 21-09-05)

Texte publié en réponse à une déclaration réalisée par la Turquie à l'occasion de la signature du protocole supplémentaire de l'Accord d'Ankara, à propos de la République de Chypre. Dans cette contre-déclaration, la CE exprime clairement que le document turc est unilatéral, ne fait pas partie du Protocole, et n'a donc aucun effet légal sur les obligations incombant à la Turquie en vertu dudit Protocole. Il est également rappelé à la Turquie que la République de Chypre est un Etat membre de l'UE, et que la reconnaissance de tous les Etats membres est un critère essentiel du processus d'adhésion.

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRE/05/243&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=en>

■ Résolution du Parlement européen sur l'ouverture des négociations avec la Turquie, (P6_TA(2005)0350 28-09-05)

Le Parlement européen déplore la déclaration unilatérale de la Turquie selon laquelle la signature, la ratification et l'application du protocole d'Ankara ne signifient pas la reconnaissance de la République de Chypre. Il insiste et réclame une prompte normalisation des relations entre la Turquie et tous les Etats membres de l'UE, ainsi que la reconnaissance de la République de Chypre par la Turquie. Il rappelle à la Turquie que le maintien des restrictions aux avions et bateaux chypriotes viole l'Accord d'Ankara. Il demande au Conseil de mettre fin à l'isolement de la communauté turco-chypriote et de renouveler les efforts pour parvenir à un accord concernant l'aide financière et les réglementations visant à faciliter le commerce avec Chypre du Nord, afin que l'UE puisse respecter ses engagements vis-à-vis de la communauté turco-chypriote.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+20050928+ITEMS+DOC+XML+V0//ES#sdocta1>

■ Rapport périodique sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion (09-11-05)

La Commission européenne indique que la Turquie respecte toujours suffisamment les critères politiques et que d'importantes réformes législatives, en particulier dans le système judiciaire, sont entrées en vigueur. Elle souligne cependant que le rythme des réformes s'est ralenti en 2005. Elle observe également la diminution des violations des droits de l'homme et la plus grande attention portée à la protection des droits des femmes, même si la violence de genre reste un problème très important.

http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2005/package/sec_1426_final_progress_report_tr_en.pdf

■ Conclusions de la présidence du Conseil européen (15/16-06-06)

Le Conseil européen exprime sa satisfaction pour le début des négociations sur des questions de fond avec la Turquie et rappelle que leur rythme dépendra des progrès réalisés par ce pays au regard des exigences définies dans le cadre de la négociation. Le Conseil européen invite la Turquie à intensifier le processus de réforme afin d'en garantir le caractère irréversible, et à progresser dans le sens du plein respect des critères politiques de Copenhague, y compris celui de maintenir de bonnes relations avec son voisinage. En ce qui concerne ce dernier point, il souligne qu'il conviendrait « d'éviter tout acte susceptible de nuire à la résolution pacifique des litiges ».

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/90111.pdf

■ Résolution du Parlement européen sur les progrès de la Turquie vers l'adhésion (2006/2118(INI) 27-11-06)

Le Parlement européen lance un appel à la Turquie pour qu'elle reconnaisse la République de Chypre, retire ses forces militaires de l'île et lève les restrictions pesant sur les bateaux et avions gréco-chypriotes. Il souligne que le manquement aux obligations du Protocole de l'Accord d'Ankara peut avoir de graves conséquences sur le processus de négociation de l'adhésion à l'UE, voire même conduire à son interruption. Le Parlement européen invite la Turquie à établir de bonnes relations diplomatiques et de voisinage avec l'Arménie, à mettre en oeuvre des actions concrètes pour la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre, et à adopter une attitude constructive dans la recherche d'une solution acceptable dans le cadre de l'ONU, aussi bien pour les gréco-chypriotes que pour les turco-chypriotes.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?objRefId=128333&language=ES>

■ Rapport périodique sur les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion (08-11-06)

La Commission européenne observe un ralentissement dans le processus des réformes. Elle souligne qu'il convient de déployer les efforts pour garantir le contrôle du pouvoir civil sur le militaire, et de modifier le Code pénal pour protéger de façon adéquate la liberté d'expression. Elle signale en outre qu'il faudrait porter une attention toute particulière à garantir les droits de la femme, des syndicats, ainsi que le plein usufruit des libertés et des droits par la population kurde. Finalement, la Commission européenne observe que la Turquie a maintenu ses restrictions à l'établissement de liens de transport directs avec Chypre.

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2006/Nov/tr_sec_1390_en.pdf

■ Recommandations de la Commission européenne pour poursuivre les négociations d'adhésion avec la Turquie, (IP/06/1652 29-11-06)

La Commission européenne constate que la Turquie n'a pas pleinement respecté le Protocole de l'Accord d'Ankara, en particulier en ce qui concerne l'élimination des restrictions à la libre circulation des biens et des moyens de transport. Par conséquent, la Commission recommande de ne pas engager les négociations dans les domaines faisant l'objet d'une attitude négative de la part de la Turquie, tant qu'il n'aura pas été vérifié que ce pays respecte pleinement ses engagements, en particulier à propos de la République de Chypre.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1652&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>



« Turquie en Europe, Europe en Turquie » : le pays a mis en marche un processus de réformes visant à respecter l'acquis communautaire. Il faut que les opinions publiques turque et européenne soient conscientes de cet effort et du soutien de l'Union. / AFP

– Les liens historiques entre la Turquie et certaines des régions souffrant les plus grands problèmes du monde actuel, ainsi que sa connaissance de celles-ci, augmentent la capacité de l'UE à participer aux efforts destinés à résoudre les conflits et garantir la paix et la stabilité au Proche-Orient et dans le Caucase. La diplomatie turque joue un rôle très actif au Proche-Orient, et les forces armées turques travaillent côte à côte avec les forces armées des Etats membres de l'Union au Liban, en Afghanistan et dans les Balkans.

– En tant que pays séculaire, avec une population majoritairement musulmane, elle peut exercer un rôle de pont singulier entre le monde islamique et l'Occident, comme le souligne son rôle dans l'Alliance des civilisations.

On en déduit donc qu'il existe de nouvelles voies pour le dialogue, qu'il convient de promouvoir en saisissant

les chances de développer les intérêts mutuels. De même, la relation UE-Turquie possédera une assise solide, au-delà des négociations pour l'adhésion.

Les réformes internes

Le troisième point clef concerne les réformes en Turquie. Comme l'a signalé le commissaire européen pour l'Elargissement, Olli Rehn, et comme l'a réitéré le ministre des Affaires étrangères turc, Abdoullah Gül, le 10 janvier dernier, en Turquie, les réformes sont mises en oeuvre par les turcs pour le bien de la Turquie. En qualité d'observateurs, nous voyons clairement que la société turque se transforme rapidement et en profondeur. Ces changements à grande échelle peuvent créer des tensions au sein de la société. Cette situation n'est pas nouvelle pour l'UE, une telle circonstance est normale dans un processus de modernisation.

Les réformes internes en Turquie contribuent également aux négociations pour l'adhésion, non seulement parce qu'elles l'aident progressivement à s'ajuster à l'acquis communautaire, mais encore parce qu'elles contribuent à projeter une nouvelle image du pays à l'étranger. Par conséquent, du point de vue de l'UE, plus les réformes avanceront rapidement, plus elles seront profondes, et mieux ce sera pour les négociations. Il appartient au gouvernement turc de trouver un équilibre entre profondeur, rapidité et bonne préparation.

Sur ce point, il convient de rappeler que le processus de réformes turc jouit d'un grand soutien de la part de l'UE : cette année, les programmes de pré-adhésion gérés par la Commission ont dépassé les 500 millions d'euros par an en fonds d'engagement, et les prêts approuvés par la Banque européenne d'investissements se sont élevés à plus de 2 milliards d'euros.

Le programme géré par la Commission en Turquie est le plus grand programme de pays du monde. A sa tête, se trouve la plus grande délégation pour un seul pays, constituée par une équipe de 123 personnes.

Les programmes financés par l'UE en Turquie abordent pratiquement tous les secteurs : infrastructures, environnement, réformes législatives et économiques, création d'entreprises, développement économique, éducation, santé, réforme du système juridique, société civile, culture. Ces programmes se sont accrus tellement rapidement (rien qu'en six ans, les fonds de la Commission ont quadruplé) qu'ils sont en grande partie passés inaperçus.

Les perceptions mutuelles

Pourtant, nous nous trouvons face à une large brèche entre les perceptions. A l'heure actuelle, au sein de l'UE, les aspects stratégiques mentionnés ne sont pas suffisamment mis en valeur, et il se peut qu'en Turquie l'on ne tienne pas compte à leur juste mesure des évolutions de l'UE, ni des difficultés historiques de cette organisation, comme l'échec de la Constitution ou le besoin de réformes institutionnelles visant à permettre le fonctionnement adéquat d'une Union de 27 membres.

Pourquoi est-il important de vaincre la brèche des perceptions ? Parce qu'il est évident que sans un vaste soutien public, aussi bien de la part de la Turquie que de l'UE, l'adhésion ne sera pas possible, même si techniquement, les négociations ont été menées à terme. Le soutien public et le processus technique de négociation constituent deux ingrédients complémentaires de la même relation. Imaginons par exemple qu'en 2015, les négociations aient été menées à bien de façon satisfaisante, mais qu'à cause des stéréotypes existant toujours sur la Turquie, ou d'une vision populiste de l'élargissement de l'UE, le référendum dans un ou deux Etats membres débouche sur un « non » pour réponse. Nous aurions travaillé en vain.

Rappelons un exemple : à la fin de l'année dernière, certains hommes politiques de l'UE déclaraient que « dans l'Union, il n'y avait pas de place pour la Turquie », tandis qu'un écrivain turc recevait le Prix Nobel de Littérature. Tous ceux qui ont lu ces déclarations politiques et le discours d'Orhan Pamuk à Stockholm (intitulé « La valise de mon père ») comprendront ce que je veux dire lorsque je parle de brèche entre les perceptions.

En ce sens, et compte tenu de la difficulté à changer les idées, il est nécessaire de commencer le plus tôt possible. Les deux parties doivent impliquer davantage d'acteurs, et pas seulement les négociateurs : en particulier, les académiciens, les médias, le monde de la culture, la société civile, qui peuvent apporter des perspectives différentes et plus larges au débat sur l'incorporation de la Turquie à l'UE.

En d'autres termes, l'UE et la Turquie ont besoin de mieux se comprendre. Nous devons nous focaliser sur notre relation d'ensemble, au-delà des problèmes ponctuels et temporaires qui remplissent les gros titres de la presse. Il est crucial de reconnaître dans toute leur dimension la force et la vitalité admirable de notre relation continue.

La Délégation de la Commission pour la Turquie organise de plus en plus d'activités de caractère informatif et communicatif, afin que le débat sur l'UE en Turquie soit mieux fondé. La Commission dispose d'un centre d'information à Istanbul et prévoit d'en ouvrir un autre à Ankara. Il y aura d'autres initiatives, en particulier avec les médias.

Il y a d'autres opportunités dans le domaine de la culture, par exemple, qui est un aspect fondamental de la voie vers une meilleure entente mutuelle : tel est le cas du rendez-vous à Istanbul, Capitale Européenne de la Culture 2010, une grande opportunité pour représenter la Turquie dans toute sa généreuse diversité.

En conclusion, toute négociation connaît des hauts et des bas, ce qui est une réalité dans la vie politique. Nous sommes à un moment où aussi bien l'UE (en décembre) que le gouvernement turc (en janvier) ont énergiquement réitéré que les négociations sont en marche.

Nous devons, à tout instant, observer l'image globale de la relation UE-Turquie, et pas seulement celle des obstacles d'aujourd'hui. L'UE soutient sans réserve le processus de réformes turc. Nous devons faire en sorte que cette réalité soit plus tangible, aussi bien pour le public turc que pour celui de l'UE.

Dans cette étape du processus d'adhésion, les points de vue du monde de la culture et des médias sur la relation UE-Turquie sont aussi importants que le processus de négociation en lui-même. ■